



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

En date du 20 Mars 2026

Président de séance : Mr \*BESANÇON Laurent, Maire

Conseiller(e)s présent(e)s : (10) Mr Besançon Laurent, Mr Chambard Denis, Mr Chambard Hervé, Mr Chevassus Patrice, Mme Chevassus Michelle, Mr Gentas Dominique, Mme Grillot Isabelle, Mme Marguet Sandrine, Mr Mourez Jean Christophe, Mme Scala-Danjean Marie.

Conseillère excusée : (1) Mme Grillot Angéle

Conseiller absent : 0

Pouvoir : 0

Votants : 10

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr Mourez Jean Christophe

Début de séance : 18h30

---

**1. Mme Chevassus Michelle assure la présidence de la séance en tant que doyenne du Nouveau conseil élu.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité des élus présents. En l'absence de Mr Duc Pierre, secrétaire de séance le 9 mars 2026, celui-ci a donné procuration à Mr Chambard Denis.

**2. Mise en place du nouveau conseil municipal.**

Mme la Présidente procède à l'appel des élus : 10 présents, 1 absente excusée.

**3. Élection du Maire**

Candidat : Mr Besançon Laurent

Il est procédé au vote à bulletin secret. Mrs Chevassus Patrice et Chambard Hervé sont les assesseurs du scrutin.

Mr Besançon Laurent : 8 voix, 2 bulletins blancs

Mr Besançon est élu Maire

#### **4. Élections des Adjoints au Maire**

En application de la loi du 22 mai 2025 modifiant les règles des élections municipales pour les communes de moins de 1000 habitants, Mr le Maire propose d'élire 2 ou 3 adjoints.

Le choix de 3 adjoints a été voté : 8 voix pour, 2 voix contre

Les candidatures doivent être présentées sous forme de listes bloquées et paritaires.

Une liste de 3 candidats est proposée comprenant dans l'ordre :

Mr Chambard Denis 1<sup>er</sup> adjoint

Mme Scala-Danjean Marie 2<sup>ème</sup> adjointe

Mr Mourez Jean Christophe 3<sup>ème</sup> adjoint

Il est procédé au vote à bulletin secret ; Mrs Chevassus Patrice et Chambard Hervé sont les assesseurs du scrutin

La liste proposée des 3 candidats est élue : 7 voix, 2 nuls, 1 blanc

#### **5. Tableau du Conseil Municipal**

Rédaction en séance du tableau par Mr le Maire.

#### **6. Lecture et signature de la charte de l' élu(e) local(e)**

Mr le Maire lit et explique la charte.

Signature de la charte par les élus présents et désignation de la garante de la charte de l' élu(e) local(e) : Mme Chevassus Michelle.

#### **7. Indemnités du maire et des adjoints**

Le barème légal des indemnités de fonction en vigueur depuis le 1 janvier 2024 a prévu pour les communes de moins de 500 habitants :

Maire : 1155,06 € brut, Adjoint : 322,67 € brut

Les indemnités seront versées à compter du 20 mars pour le Maire et du 25 mars pour les adjoints

#### **8. Délégations du Conseil Municipal au maire**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le texte de toutes les délégations légales proposées, et ce afin de simplifier la gestion courante des affaires de la municipalité et éviter ainsi de délibérer pour chaque décision (notamment petits achats de fonctionnement).

#### **9. Délibération relative au droit à la formation des Elus (es)**

Le seuil plancher annuel est fixé à 693,37 € - soit 2% de cotisation obligatoire au budget est approuvé à l'unanimité des élus présents.

## 10. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (SIDEK, SISP, SICTOM)

SIDEK : Mr Chevassus Patrice 10 voix

SISP : Mrs Chevassus Patrice et Besançon Laurent titulaires 10 voix  
Mr Chambard Denis et Mme Scala-Danjean Marie suppléants 10 voix

SICTOM : Mr Mourez Jean Christophe titulaire 10 voix  
Mr Chambard Denis suppléant 10 voix

## 11. Correspondences

Mr le maire demande aux élus (es) présents l'autorisation de pouvoir les joindre par courriel ;

Acceptée à l'unanimité

## 12. Question diverses

Il n'y a pas de question diverses

Fin de séance : 20 h 20

Le Secrétaire :



Jean-Christophe MOUREZ

le Maire :



Laurent BESANÇON.